

## **CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE TROIS PROMOTIONS en 2010/2011**

### **PREALABLES**

Les pré-requis sont préalables aux trois démarches.

1- Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans

2- Il doit présenter :

- ❖ une copie d'une attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou BNS ou BNPS)
- ❖ une copie de l'ATT2 exigé dans la mention choisie

Passage préalable technique, ATT2:  
19/20/21 novembre 2010, 07/08 janvier 2011, Paris

### **LA FORMATION**

#### **Rappel du cadre général :**

La formation CQPAM aemc comporte 175H réparties en:

- **5h positionnement**, temps d'évaluation du profil de formation et du quota d'heures correspondant pour chaque stagiaire Le positionnement permet d'alléger la formation des modules déjà suivis par ailleurs dans d'autres formations (CM) ou expériences professionnelles. **L'allègement ne dispense pas du passage des épreuves de certifications.**
- **130h en centre**, formation théorique et pratique
- **40h en stage pédagogique** auprès d'un tuteur et dans un club agréés par la Fédération délégataire et validés par la Confédération Française d'Arts Martiaux.

La formation s'organise autour des trois unités de compétence :

**UC 1 : EC DE CONCEVOIR UN PROJET D'ENSEIGNEMENT**

**UC 2 : EC DE METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ENSEIGNEMENT DANS SA MENTION**

**UC 3 : EC DE PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE**

### **PROGRAMME de FORMATION**

- ❖ **Session 1 : 14h en deux jours (module commun aux stagiaires des trois branches wushu)**

**Jour 1 : Histoire et connaissance des aemc**

**Jour 2 : Anthropologie des pratiques : vision du corps en occident**

- ❖ **Session 2 : 64h modules pédagogiques et théoriques de base (=formation CM)**
- ❖ **Session 3 : 52h modules de perfectionnement connaissance et pratique pédagogique**
- ❖ **Stage en structure avec tuteur : 40h entre les modules 2 et 3**

### **CERTIFICATIONS**

Les certifications de chaque UC sont indépendantes ; elles interviendront en fin de session 2 et 3 et lors de l'examen pédagogique final

Session des 07 08 09 janvier (pour la formation A)  
Session des 27 28 29 mai (pour les autres formations)  
Session de rattrapage respectivement en juin et novembre

### **Saison 2010/2011**

Pour la saison 2010 2011, les sessions CQP ont été conçues pour répondre aux profils et aux besoins de nos licenciés selon l'expression qu'ils en ont donné auprès de nos services (en particulier dans les réponses à l'enquête : 'CQP : un projet' du site ffwushu).

C'est pourquoi, **la première session (formation A) sera ouverte exclusivement aux détenteurs du CM (ou stagiaires CM de Toussaint).**

Ces stagiaires seront allégés des modules déjà suivis en formation CM. Les stagiaires pouvant attester des trois années d'expérience d'enseignement pourront être allégés du stage pratique en structure (40h). Ils passeront cependant toutes les certifications.

Cette première formation CQP comportera donc 71H (positionnement et formation). Elle se déroulera en deux sessions avec examen final en janvier.

**Deux autres sessions (formations B et C) seront ouvertes au printemps 2011 pour tous les licenciés** (présentant les pré-requis), formations complètes de 175H adaptées à chacun par la procédure des allègements justifiés. (ex : les détenteurs du CM seront allégés des modules déjà suivis)

### Calendrier formation en centre CQP

**Formation A :** du 21 au 25 novembre et du 16 au 21 décembre 2010

**CREPS Ile de France** *Réservée aux titulaires du CM de la discipline.*

**Formation B :** du 10 au 12 janvier 2011; du 12 au 20 fév\*; du 24 au 31 mars; **CREPS Poitou Charentes**

**Formation C :** du 11 au 13 mars, du 14 au 22 mars\* et du 08 au 15 avril **CREPS de TOULOUSE**

*Réunion d'accueil le premier jour à 9h, fin de la session le dernier jour à 18h: prévoir les trains en fonction des horaires*

*\* les titulaires du CM sont allégés de ces sessions*

*lieux et dates susceptibles de subir des modifications indépendantes de notre volonté*

*Groupes limités à 18 stagiaires.*

*Si la session choisie est complète, votre inscription sera reportée en priorité sur la suivante*

#### . Prix de la formation :

- **Frais d'inscription et Positionnement : 120€**
- **Coût pédagogique : 10€/heure** (tarif stagiaire individuel) Lors de l'inscription, le règlement du premier module sera joint au dossier, soit **140€**
- **Le coût total de la formation sera ensuite déterminé** après le positionnement selon le cursus de formation adapté au parcours antérieur du stagiaire.

EX : Coût pédagogique pour la formation totale de 130h : 1300€ individuel/ prise en charge entreprise : 1950€/ prise en charge organisme public 1690€

EX : Coût pédagogique pour les détenteurs CM : 660€ individuel/ prise en charge entreprise : 990€ / prise en charge organisme public : 858€

Les prises en charges doivent être demandées et obtenues avant le début des formations

- Frais d'hébergement en sus, à régler un mois avant chaque session, en retour au courrier fédéral d'appel à règlement (prévoir environ 35€/jour).

*CREPS : pension complète sur la base d'une chambre à 2, 3 ou 4 personnes ; toutes les prestations supplémentaires sont à réserver à l'avance en fonction des disponibilités et à nous régler avant le début du stage.*

*Le plan et les coordonnées du Creps vous sont envoyés après l'enregistrement de votre inscription.*

*Nous vous rappelons que les Creps ne sont pas des hôtels mais des lieux d'hébergement et de travail (peu onéreux – afin de s'adapter au budget de chacun) pour des stages "sportifs" : chambres meublées simplement et sanitaires collectifs.*

*Conditions d'annulation : L'annulation de l'inscription après la date limite entraîne retenue des frais de dossier (60€); si l'annulation intervient dans les 15 jours précédant le début de la formation, les frais d'hébergement ne seront pas remboursés. Enfin, toute session commencée est entièrement due (pédagogie et hébergement). La formation peut se dérouler sur plusieurs sessions.*

Les dossiers **complets** sont retenus par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi - les personnes en liste d'attente pour un stage seront acceptées en priorité pour les sessions suivantes.

Sachant que les inscriptions en formation sont conditionnées par l'obtention de l'Attestation Technique de niveau 2, la Fédération se réserve la possibilité d'annuler – au plus tard 15 jours avant le début du stage - un stage dont les effectifs seraient inférieurs à 10 personnes – les dossiers et chèques d'inscription seraient dans ce cas renvoyés et remboursés aux personnes ne pouvant se reporter sur un autre stage.

Département Formation